Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29,8 millions pour les risques avérés du métro m2

De nouvelles exigences de sécurité pour les voyageurs, les difficultés géologiques et le report de la réalisation du m2 ont eu pour effet d'augmenter son coût de 29,8 millions de francs. Conformément à la convention passée avec la société du Métro Lausanne-Ouchy (MLO), qui construit le m2, l'Etat assure le financement des coûts supplémentaires non chiffrés dans le projet. Le Conseil d'Etat demande donc au Grand Conseil l'autorisation d'accorder à MLO une garantie d'emprunts de 29,8 mios.

Conformément à la convention passée en 2003 avec MLO, l'Etat de Vaud assure le finance-ment des coûts supplémentaires non chiffrés dans le projet, ainsi que ceux découlant de l'évolution de la législation ou de la réglementation affectant le projet. Trois types de coûts supplémentaires ont été identifiés et font l'objet de la demande de crédit au Parlement :

1. les coûts liés à l'évolution des exigences de sécurité pour les voyageurs (protection incendie, freinage d'urgence, distance de sécurité pour l'arrêt des rames) pour un montant de 12'472'000 fr. (valeur 1999/2000) ;

2. les coûts résultant des conditions géologiques (éboulement de Saint-Laurent, mesures complémentaires aux tunnels de Langallerie et de Perdonnet / place de l'Ours) pour un montant de 8'034'000 fr. (valeur 1999/2000) ;

3. les coûts résultant du report du projet pour un montant de 4'304'000 fr. (valeur 1999/2000). Au printemps 2001, le Conseil d'Etat avait décidé de reporter sa décision de soumettre le projet au Grand Conseil, en raison des difficultés financières du Canton. Ce report de plus d'une année a induit des coûts supplémentaires pour le fournisseur des équipements de transport ; la prise en charge de ces coûts a fait l'objet d'une transaction.

Le total des risques avérés s'élève à 24'810'000 francs (valeur 1999/2000). Il représente le 4.2 % du budget de référence de 590 millions. En incluant le renchérissement, le montant à garantir s'élève à 29,8 millions de francs.

Le principal risque résiduel est celui d'un décalage du planning, lié à la phase d'essais du système de transport. Il existe également un risque résiduel technique pour le

système de transport (besoin d'éventuelles mesures correctives complémentaires apparaissant lors des contrôles techniques, des essais dynamiques ou lors de la prise en main du système par l'exploitant).

A ce jour, le coût total du métro est de 735,8 millions de francs (590 mios du budget de réfé-rence 1999/2000 + 116 mios de renchérissement + 29,8 mios de risques avérés). Le projet bénéficiera d'une contribution supplémentaire de 120 millions de francs de la Confédération, allouée par le nouveau fonds d'infrastructure décidé en octobre 2006 par les Chambres fédé-rales. Cette participation supplémentaire de la Confédération, ainsi que des taux d'intérêt favorables ont pour effet de diminuer les charges financières du projet m2 : lors de la demande de crédit en 2002, elles étaient estimées à 47,45 mios par an (canton : 70%, communes concernées : 30%) ; aujourd'hui, elles sont évaluées à 36,22 mios.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2007

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70